



*Le Maire*

## MAIRIE de LA SALLE LES ALPES

### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 7 novembre 2011 (Séance publique)

La séance est ouverte sous la présidence de M. Alain FARDELLA, Maire

#### **Étaient présents :**

Claudine FINE, Philippe MICHELON, Christine VALLA, Henri CROSASSO, adjoints,  
Juliette SABATE, Liliane PHILIPPE, Josette PETER, Pierre SALLE, Gilles PERLI, Emile FORM, Jean Paul SALLE., Michel RICCI,

**Formant la majorité des membres en exercice.**

#### **Excusés :**

Nadine FERRARI ayant donné pouvoir à Philippe MICHELON  
Hervé MOREAU ayant donné pouvoir à Emile FORM

Le Dauphiné libéré et le CASA sont présents dans la salle.

La séance est ouverte à 20h00. Elle a été précédée par une réunion de travail à laquelle avaient pris part tous les membres du Conseil présents ; réunion au cours de laquelle ont été présentés et préparés les projets de délibération inscrits à l'ordre du jour.

M. Pierre SALLE a été élu secrétaire de séance.

### Affaires financières

#### **1) Construction d'une piscine - demande de subvention**

Le Conseil Municipal accepte le plan de financement ci-dessous et sollicite du CNDS et de la Région les subventions les plus élevées possibles.

Subventions : CNDS : 20 % de la dépense éligible de 4 569 400 € H.T.  
REGION : 10 % du coût de l'opération.  
REGION : 5 % du coût de l'opération dans le cadre de la convention de solidarité conclue entre la Région PACA et le Conseil Général des Hautes-Alpes.

**ADOpte PAR QUATORZE VOIX « POUR » ET UNE « ABSTENTION » MICHEL RICCI**

#### **2) Tarifs 2012 – « EAU »**

Le Conseil Municipal accepte les tarifs relatifs à la redevance « Eau » et autorise le Maire à prendre toutes décisions en ce sens.



**Serre Chevalier Vallée**  
du Lautaret à Briançon

Code Postal 05240 - Tél. 04.92.25.54.00 - Télécopieur 04.92.24.74.13  
email : secretariatgeneral@lasallelesalpes.fr

**ADOpte A L'UNANIMITE**



## Secrétariat Général

### 3A) Statuts du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB)

Le Conseil Municipal approuve les statuts du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB) et décide d'y adhérer.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 3B) Election des délégués du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public du Briançonnais (SIEpB)

Le Conseil Municipal procède au vote des représentants de la Commune au sein du Syndicat Intercommunal d'Eclairage public et sont désignés :

-Candidat titulaire Alain FARDELLA – candidat suppléant Henri CROSASSO

PAR QUATORZE VOIX « POUR » ET UNE « ABSTENTION »

### 4) Modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes Alpes (FDE 05)

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Fédération Départementale d'Electrification des Hautes Alpes (FDE 05) qui devient Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes Alpes (SyME 05),

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 5) Tarifs Ski de Fond 2011-2012

Le Maire communique aux membres du Conseil Municipal la délibération relative aux tarifs du ski de fond pour la saison 2011 – 2012 prise par le SIVM SERRE – CHEVALIER lors de sa séance du 20 octobre 2011 ; le Conseil Municipal entérine ces tarifs et autorise le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Urbanisme

### 7) Modification d'une délibération-échange de terrain : CHAMEANT/GROLIER/COMMUNE-Chemin des Coutilles

Le Conseil Municipal accepte de charger l'Etude PETRUCCELLI –MARCHIONI pour rédiger l'acte à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

### 8) Instauration de la part communale de la taxe d'aménagement

En application de l'article 28 de la loi de finances rectificatives n°2010-1658 du 29 décembre 2010, une nouvelle taxe permettant de financer les équipements publics a été créée : la taxe d'aménagement.

L'assiette de la taxe d'aménagement est constituée par deux valeurs :

- 1) La valeur de la surface de construction,
- 2) La valeur forfaitaire des aménagements et installations,

Le Conseil Municipal,

- Institue sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5 %.
- Exonère pour 100 % de leur surface, les locaux d'habitation et d'hébergement bénéficiant d'un prêt aidé par l'Etat, hors du champ d'application du PLAI
- Exonère pour 50 % de leur surface, les locaux à usage d'habitation principale qui sont financés par un PTZ+ ;
- Exonère pour 100 % de leur surface, les immeubles classés ou inscrits.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Services Techniques

### 9) Circuit touristique sur la Commune avec petit train et deux navettes skieurs

Le Conseil Municipal accepte la proposition de la commission d'appel d'offre et autorise M. Le Maire à signer le marché avec la SARL Résalp pour une durée de trois ans.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ



## Patrimoine

### 10) Renouvellement du bail commercial - Restaurant d'altitude « La Fermière »

Le Conseil Municipal accepte le renouvellement du bail commercial d'exploitation du restaurant d'altitude « La Fermière » avec M et Mme QUEYRAUD pour une période de 9 ans à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2011, et fixe le loyer annuel à 34 683.87 €.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

## Information - questions diverses

- Désignation d'un avocat en défense suite à l'assignation de la Commune devant le Tribunal de Grande Instance de Gap concernant la tarification de l'eau potable. Il est donné mandat à Maître Yann ROUANET pour défendre les intérêts de la Commune.

FIN DE LA SEANCE A 20H40

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, M. LE MAIRE DONNE LA PAROLE AU PUBLIC

- M. Emile FINE remercie le Conseil Municipal de l'utilisation d'un micro, ce qui lui a permis de suivre avec intérêt la séance.

- Mme Baptiste BRECHU interpelle M. Le Maire sur la vitesse des véhicules dans la traversée de l'agglomération et la sécurité des arrêts de bus : il est répondu que la limitation est à 50 km/h et que les arrêts de bus disposent de refuge donc les conditions de sécurité sont respectées.

Concernant les aires de jeux, le choix de mettre du sable au sol est également conforme à la réglementation.

Quant au stationnement d'un camion de « saisonnier » sur le parking à l'entrée de La Salle, la Police Municipale se rendra sur place.

- M. Jacques DEMOULIN s'interroge sur le tarif ski de fond pour les personnes « âgées ». Les élus de La Salle saisiront le SIVM de cette demande.

- M. Le Maire informe le public des démarches engagées à l'égard de M. LAJEANNE concernant son activité professionnelle et les conditions dans lesquelles elle s'exerce.

Le Maire,  
  
Alain FARDELLA

